

Droit du travail

Le recours au licenciement économique

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

- 1. Les difficultés économiques s'apprécient selon :**
 - a. L'évolution d'un des indicateurs économiques légaux
 - b. L'évolution significative d'un des indicateurs économiques légal
 - c. L'évolution significative de plusieurs indicateurs économiques légaux
 - d. L'existence d'un élément justificatif retenu par les juges du fond
- 2. Quels éléments doivent être rapportés pour que la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise soit admise ?**
 - a. L'existence de difficultés économiques
 - b. La menace sur la compétitivité de l'entreprise ou de l'un de ses secteurs d'activité
 - c. La réorganisation de l'entreprise
 - d. La réorganisation de l'entreprise pour prévenir les difficultés
- 3. L'emploi de reclassement peut être :**
 - a. Un emploi de même catégorie
 - b. Un emploi comparable en termes de niveau de responsabilité et de missions
 - c. Un emploi de catégorie et de rémunération équivalentes
 - d. Un emploi de catégorie inférieure, si le salarié l'admet expressément
- 4. Dans une entreprise appartenant à un groupe international, le périmètre géographique de recherche de reclassement correspond :**
 - a. A l'entreprise
 - b. A l'entreprise et aux sociétés du groupe situées sur le territoire national
 - c. A l'entreprise et aux sociétés du groupe situées sur le territoire de l'Union Européenne

d. A l'entreprise et aux sociétés du groupe où qu'elles soient

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail – Le recours au licenciement économique, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-Michel, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.